

Présents :

Le Président : M. François de MAZIÈRES

Les Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Olivier LEBRUN.

Les autres membres du Bureau :

M. Patrice PANNETIER, M. Arnaud HOURDIN, M. Patrick CHARLES.

Sont excusés :

Les Vice-présidents :

M. Philippe BENASSAYA,
M. Pascal THEVENOT.

Nombre de membres du Bureau : 19
Nombre de membres présents : 17

Objet : Renouvellement de la convention de partenariat pédagogique et artistique entre le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de Viroflay (CRI) et le Collège Jean Racine de Viroflay, relative au fonctionnement de l'option musique.

Le Bureau, légalement réuni le 20 janvier 2017 sous la présidence de M. François de MAZIÈRES,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5 II al 5 ;

Vu l'article L.216-2 du Code de l'éducation ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et notamment l'article 101 relatif aux établissements d'enseignement artistiques ;

Vu le décret n°2006-1248 du 12 octobre 2006 relatif au classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n°2016-06-25, du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 27 juin 2016, portant sur l'actualisation et la consolidation des délégations de compétences du Conseil communautaire la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au Bureau et au Président ;

Vu la charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre de 2001 du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu la décision n°2014-03-02, du Bureau communautaire du 14 mars 2014 renouvelant la convention de partenariat entre le Conservatoire de Viroflay et le Collège Jean Racine de Viroflay ;

Depuis 2006, le Conservatoire à Rayonnement Communal de Viroflay et le Collège Jean Racine développent un cursus avec aménagement d'horaires permettant aux élèves musiciens du collège de suivre leur scolarité tout en développant des compétences musicales et des pratiques collectives affirmées.

En 2012, l'aménagement horaire a évolué pour prendre la forme d'une option musique inscrite dans l'enseignement des collégiens. La convention de partenariat initiale a alors évolué et a été établie pour trois années scolaires.

Au regard des résultats très positifs de cette collaboration, il convient de reconduire à nouveau le partenariat au travers d'une convention pour une durée de quatre années scolaires, correspondant à une promotion complète d'élèves.

DÉCIDE :

- 1) *d'adopter les termes de la convention de partenariat renouvelée entre le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de Viroflay et le Collège Jean Racine de Viroflay pour les années 2017-2021 ;*
- 2) *d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant ;*
- 3) *d'inscrire les dépenses correspondantes au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;*
- 4) *que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;*
- 5) *qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :*
 - ✓ *Monsieur le Préfet des Yvelines,*
 - ✓ *Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.*

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 17

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait en deux exemplaires originaux,
A Versailles, le 12 janvier 2017.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : <i>18/01/2017</i> de l'affichage le : <i>23/01/2017</i> retiré de l'affichage le : <i>22/02/2017</i>
--



pour le Président et par délégation,

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services